

Législature 2017-2021

Séance du 5 avril 2017

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°02

Situation de l'Estivale

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous vous informons qu'une délégation du Conseil communal a reçu les organisateurs de l'Estivale en séance le 9 mars 2017 pour faire le bilan de l'édition 2016 et parler de l'édition 2017. Malgré une affluence record, l'édition 2016 a été difficile financièrement puisqu'elle se boucle sur un déficit d'environ CHF 350'000.00, ceci, en raison de la forte augmentation du budget de la manifestation. Diverses mesures ont été prises par les organisateurs afin d'améliorer la situation pour l'édition 2017, notamment en proposant un jour supplémentaire et en réduisant les coûts.

Suite à la présentation des comptes, le Conseil communal a décidé, comme le permet le règlement, d'exonérer l'Estivale de la taxe sur les divertissements pour 2016, ce qui représente un montant d'environ CHF 70'000.00 que la commune n'encaissera pas. Afin de soutenir cette manifestation qui se trouve dans une situation délicate, il a aussi décidé de ne pas leur refacturer les frais de sécurité (patrouilles et filtrations du trafic) réalisés par une entreprise privée mandatée par la commune pour un montant de plus de CHF 20'000.00 et ceci, à titre exceptionnel. En tenant compte des deux montants précités, du soutien communal traditionnel de CHF 20'000.00 et de diverses prestations communales usuellement non-facturées (voirie, police communale, parking), le soutien communal total pour l'édition 2016 se monte à près de CHF 129'000.00. Ce montant n'inclut pas les CHF 20'000.00 que nous octroyons à la manifestation comme achat de prestations pour organiser le 1^{er} août sur leur site.

Nous précisons qu'il est d'usage que le Conseil communal rencontre après certaines manifestations les organisateurs pour une présentation des comptes et une discussion sur le soutien communal accordé. L'année dernière, cela a aussi été fait pour le Carnaval et pour Free4Style. Le Conseil communal veille, dans la mesure du possible, à une équité dans le soutien octroyé aux manifestations.

Compte tenu de l'ampleur du budget de la manifestation et du soutien communal accordé, le Conseil communal a demandé aux organisateurs de l'Estivale d'améliorer la construction de leur budget 2017 en y intégrant le montant présumé de la taxe sur les divertissements due, les prestations communales usuellement non-facturées ainsi que le montant pour les patrouilles de sécurité et pour la filtration du trafic qui leur sera refacturé après la manifestation. Il leur a aussi été conseillé d'y intégrer une partie des déficits antérieurs pour amortissement en cas de résultat positif. Finalement, il a été demandé aux organisateurs que leurs comptes soient révisés par une fiduciaire agréée et soient transmis au Conseil communal une fois révisés. Le Conseil communal souhaite aussi une présentation des comptes provisoires en octobre de l'année de l'édition.

Nous espérons que les mesures prises et le soutien communal accordé permettront à cette belle manifestation qu'est l'Estivale de perdurer ces prochaines années.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseillers communaux responsables : Samuel Ménétreay, Culture, Tourisme et Sécurité
Philippe Aegerter, Finances